



Primes allouées aux ménages dans le cadre de l'action « Spuert mat eis »

applicable à partir du 1/07/2015 (date de la facture)

(Décision du conseil communal du 23 avril 2015)

Nature des travaux ou des acquisitions	Subvention	
Remplacement d'un accumulateur électrique par un chauffage à gaz ou à mazout dans le cas où dans les 3 premières années, il n'y aura pas de gaz à l'endroit où le chauffage à mazout sera installé	375,00 €	
Remplacement d'un boiler électrique central par des solutions à gaz ou à mazout dans le cas où dans les 3 premières années, il n'y aura pas de gaz à l'endroit où le boiler sera installé	125,00 €	
Remplacement d'un accumulateur électrique par une chaudière à gaz et à condensation aux endroits où il y a déjà le gaz	500,00 €	
Remplacement d'un boiler électrique central par des solutions à gaz aux endroits où il y a le gaz	125,00 €	
Remplacement d'une chaudière à mazout ou à gaz par une chaudière à condensation avec un brûleur à gaz	250,00 €	
	Classe	
	A++	A+++
Acquisition d'un lave-vaisselle	60,00 €	80,00 €
Acquisition d'une machine à laver	60,00 €	80,00 €
Acquisition d'un sèche-linge	60,00 €	80,00 €
Acquisition d'un appareil frigorifique	60,00 €	80,00 €
Installation d'une pompe de circulation de la classe A Installation d'une pompe de circulation de la classe A+	60,00 €	80,00 €
Installation de collecteurs solaires thermiques ou installations photovoltaïques	2/3 du subside alloué par l'Etat (avec un maximum de 1.000 €)	